Comportements attendus

	 1.1 Je suis habillé (e) de façon approprié selon la température (saison) et les exigences de l'école. La camisole à bretelles « spaghetti » n'est pas permise. Le short, la jupe, ou la robe plus courts que la mi- 	 POUR: être confortable lorsque je joue; prendre soin de moi. Parce qu'il y a des tenues pour sortir, faire du sport et	INTERVENTION selon l'intensité, la gravité et la fréquence Les parents seront contactés pour modifier la tenue.
Respect de soi	cuisse sont interdits. • Le vêtement qui révèle le ventre, le dos, les seins, les fesses et les sous-vêtements est interdit. 1.2 Je mange des aliments sains aux endroits appropriés et	d'autres pour aller à l'école. • prendre soin de ma santé;	Communication aux parents
	aux temps prévus.	 me sentir bien. 	1
	1.3 Je prends soin de mon hygiène personnelle et je change/lave mon costume d'éducation physique 1 fois par 2 semaines.	 Avoir une image positive de moi; Apprendre à m'accepter; Être accepté (e) des autres. 	Communication aux parents
2. Respect des autres	2.1 J'utilise des paroles et des gestes adéquats. J'ai le droit à une école où je me sens bien et respecté alors j'ai le devoir de respecter les personnes qui m'entourent.	 Vivre dans un climat agréable; Développer de bonnes relations avec les autres. 	Communication aux parents Fiche de réflexion Après analyse, d'autres sanctions sont possibles dont la suspension interne ou externe.
	2.2. J'écoute et j'applique sans répliquer les consignes données par les adultes de l'école.	Parce que c'est le travail des adultes d'être là pour m'aider et me guider.	Communication aux parents
	 2.3 Les 4 étapes pour gérer mes conflits : Se calmer; Se parler des faits et de nos sentiments; Chercher des solutions possibles; Trouver et s'entendre sur une solution. 	Apprendre à exprimer et gérer mes émotions afin de mieux vivre en groupe.	Communication aux parents
	2.4 Je m'ouvre à la différence.	Reconnaître que chaque personne a sa valeur, ses forces et ses limites.	
	2.5 Je suis calme et je parle à voix basse dans les rangs et les déplacements.	Un climat favorable aux apprentissages.	

Comportements attendus (suite)

3. Respect de l'environnement	3.1 Je prends soin de mon matériel et de celui qui m'est prêté.	 Éviter le gaspillage; Maintenir le matériel en bon état ; Avoir les outils nécessaires pour travailler. 	 Selon la gravité de parent pourrait avoir à défrayer les coûts. Fiche de réflexion
	 Je garde les lieux et le mobilier propres, en bon état. J'ai le droit à une école propre et accueillante alors j'ai le devoir de respecter mon environnement et mon école. Je m'abstiens de mâcher de la gomme; Je jette mes déchets dans la poubelle; Je recycle le papier quand cela est possible; Je prends soin des lieux (murs, casiers, toilettes) et du matériel mis à ma disposition; J'admire sans toucher les travaux exposés dans l'école; Je nettoie ce que je salis; Je range mes vêtements, mon sac ainsi que le matériel utilisé. 	 Préserver la qualité de l'environnement; Vivre dans un milieu de travail et de jeu agréable et accueillant. 	Geste réparateur Communication aux parents.
4. Sécurité	 Je me comporte de façon sécuritaire en tout temps. Je marche dans les corridors; Je ne lance pas de boules de neige, des roches ou tout autre objet pouvant blesser; Je respecte les limites de la cour d'école; Je demande l'autorisation d'un surveillant pour récupérer un objet tombé de l'autre côté de la clôture; Je circule dans l'école avec l'autorisation d'un adulte; Je joue en évitant les gestes brusques ou violents (jambettes, bousculades, coups de poing, coups de pied) J'évite de porter des bagues et des anneaux pour la pratique d'activités sportives et la récréation. J'attache mes cheveux ou porte un bandeau pour la pratique d'activités sportives (garçons et filles) 	 Éviter les accidents et les conflits; Prendre soin de moi; Avoir du plaisir à jouer avec les autres; Apprendre à vivre en société. 	

Comportements attendus (suite)

	 4.2 J'apporte uniquement les objets permis. Les objets interdits sont : Appareils électroniques (Ipod, cellulaire, mp3, Iphone); Jouets; Carte de collection; Objet de valeur. 	Éviter les conflits, les bris, les vols, ou les gestes malheureux.	Saisie des objets par le responsable présent et les parents devront venir à l'école récupérer l'objet saisi.
	4.3 J'apporte uniquement les objets permis. Toute forme d'arme réelle ou factice (imitation) est interdite sur l'ensemble du terrain de l'école.	éviter les conflits, les bris, les vols ou les gestes malheureux.	Saisie de l'arme avec possibilité de référence à la Sûreté du Québec
5. Réussite	5.1 Je fais le travail demandé par les enseignants (es).	Mieux apprendre et me donner toutes les chances de réussir.	Communication aux parents.
	5.2 J'ai le matériel scolaire requis.	Bien faire mon travail d'élève.	Communication aux parents.
	5.3 Je suis présent (e)	Être prêt(e) à travailler en même temps que mon groupe.	Communication aux parents.

Dans le code de vie ...

Gestes et échanges proscrits en tout temps dans l'environnement scolaire et pour lesquels une intervention est nécessaire :

- Batailles;
- Voies de fait;
- Intimidation*;
- Violence*;
- Taxage;
- Menace;
- Port d'arme;
- Vol;
- Vandalisme.

Tout élève qui adopte ces comportements s'expose aux <u>sanctions</u> suivantes, déterminées <u>après l'analyse de la situation</u> (durée, fréquence, intensité, gravité). Par exemple :

- Arrêt d'agir;
- Retrait;
- Rencontre avec la direction accompagnée ou non des parents;
- Réparation;
- Suspension interne ou externe;
- Réflexion;
- Références à des services à des services internes ou externes
- Ou toutes autres mesures disciplinaires pertinentes selon la situation.
- * Gérer tel que prévu au protocole d'intervention.

L'intimidation c'est:

INTIMIDATION OU CONFLIT ???					
Critères	Cas d'intimidation	Cas de conflit			
Une <u>intention ou non</u> de faire du tort	L'intimidation est un rapport entre deux ou plusieurs élèves où l'un agresse l'autre volontairement ou non.	Le conflit est une <u>opposition</u> entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence.			
Une personne ou un groupe qui <u>domine</u>	L'élève qui intimide veut gagner et s'impose à l'autre par la force. Celui ou ceux qui intimident ont un avantage sur celui qui est intimidé (par exemple, il est plus grand, plus vieux, plus populaire, ils sont plus nombreux).	Les élèves discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les personnes sont sur un pied d' <u>égalité</u> .			
Une présence de <u>détresse et</u> <u>d'impuissance</u> chez l'élève qui subit l'intimidation	Il en résulte une <u>victime</u> , puisque l'élève qui a été agressé a été mis dans l'impuissance. L'élève qui intime sent qu'il est en droit de recourir à la violence, mais il ne veut pas se faire prendre. Lorsqu'il se fait prendre, il se justifie (par exemple : déni, banalisation). L'élève qui subit l'intimidation a tendance à s'isoler et ne pas en parler. Il peut même se sentir responsable de la situation.	Il n'en résulte <u>aucune victime</u> même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes se sentent libres de donner leur version.			
Une répétition des actes	Les actes d'intimidation se répètent. L'intimidation nécessite une intervention spécifique. La médiation n'est pas la première intervention à envisager.	Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.			

Non à l'intimidation! Adoption du projet de loi nº 56

Adapté de :

ROBITAILLE, Louis et autres, (2012) Table des agents de soutien locaux du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école de la Région de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, Fiche de soutien : Élaboration d'un protocole de prévention et d'intervention concernant l'intimidation, Inédit, Québec, 27 p.

Document provisoire développé par l'équipe du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école et adapté par Madeleine Labbé, agente de soutien régional à la Direction régionale du Bas St-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (MELS 2012)

La violence c'est :

Gestes et échanges proscrits en tout temps dans l'environnement scolaire et pour lesquels une intervention est nécessaire :

Bataille, voies de fait, intimidation, violence, taxage, menace, port d'arme, prise ou vente de drogue, vol, vandalisme, etc.

Sanction:

Tout élève qui adopte ces comportements s'expose aux **sanctions** suivantes, déterminées après l'analyse de la situation (durée, fréquence, intensité, gravité, risque de récidive). Par exemple :

Arrêt d'agir, retrait, rencontre avec la direction accompagnée ou non des parents, réparation, suspension interne ou externe, réflexion, rencontre de médiation, références à des services internes ou externes, ou toutes autres mesures disciplinaires pertinentes selon la situation.